

## L'Anse du Foulon Un cas de toponymie

Honorius Provost, ptre

Volume 28, numéro 1, juin 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303329ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303329ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Provost, H. (1974). L'Anse du Foulon : un cas de toponymie. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 28(1), 67–76. <https://doi.org/10.7202/303329ar>

## NOTES DE RECHERCHE

### I

#### L'ANSE DU FOULON UN CAS DE TOPONYMIE

HONORIUS PROVOST, *ptre*  
*Archiviste*  
*Séminaire de Québec*

La ville de Québec s'est développée, dès le début, partie sur les berges du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles : c'est la basse-ville ; partie sur un plateau bien découpé, qui se termine au nord-est par un cap de 360 pieds de hauteur : et c'est la haute-ville. Les deux appellations n'ont plus, d'ailleurs, une valeur rigoureuse dans la toponymie usuelle. Cependant la géographie reste là pour nous rappeler que le plateau de Québec a déjà été une île, au moins durant la régression de la mer Champlain.

Depuis le cap Diamant et son retour vers le sud, qu'on a surnommé le cap Blanc, la falaise se déroule, toujours très abrupte, jusqu'à la profonde échancrure du cap Rouge et de sa rivière. Mais elle présente, sur ce parcours, plusieurs enfoncements, qui, vu la proximité de la grève du Saint-Laurent, ont pris le nom d'anses, à commencer par l'anse des Mères, paroisse de Notre-Dame de la Garde, à aller jusqu'à l'anse Victoria, près du pont de Québec.

Jadis utilisées seulement pour la pêche, toutes ces anses finirent par servir à pleine capacité pour la navigation, le commerce du bois et certaines industries. Celles qui n'avaient pas déjà un nom remontant au Régime français reçurent, au XIX<sup>e</sup> siècle, des noms anglais, ceux de leurs premiers exploitants. Et même on commit l'impair de remplacer par "Wolfe's Cove" le beau vieux nom de "l'anse du Foulon". Il est resté, toutefois, jusqu'à ces dernières années, le nom de "plage du Foulon"<sup>1</sup>, sur la grève voisine, et celui de "chemin des Foulons", supplanté aujourd'hui par le "boulevard Champlain", depuis la gare maritime jusqu'à la pointe de Sillery (anciennement pointe à Pizeau).

<sup>1</sup> Carte de la Cie B/A Oil (1967).

Mais ce chemin des Foulons perd lui-même son pluriel et devient "chemin du Foulon", depuis la côte Gignac jusqu'aux dernières maisons près du pont de Québec<sup>2</sup>. Voilà l'imbroglie toponymique auquel se heurte actuellement la Commission de Géographie du gouvernement québécois.

Mais, avant de réclamer cavalièrement son nom pour l'anse du Foulon et de restituer le singulier au chemin des Foulons, recourons au procédé plus logique et plus persuasif de confrontation entre les historiens et les sources de l'histoire.

Pierre-Georges Roy<sup>3</sup> y va d'une définition du mot *foulon* prise (il ne le dit pas) dans Sylva Clapin: "On sait que le foulon, dans un port, est le lieu de destination d'un train de bois ou *cage*. On appelle encore foulon un grand dépôt de bois dans une rade pour l'exportation."<sup>4</sup> Si cette définition n'était pas de pure imagination (un *deus ex machina* quelconque), elle resterait anachronique dans notre cas, puisque l'appellation d'anse du Foulon remonte au Régime français, bien avant qu'il fût question de cages et de commerce du bois dans les anses de Sillery. En fait, nous n'avons trouvé cette définition dans aucun dictionnaire, pas même dans le gros *Larousse*, pas même dans le dictionnaire de Trévoux, du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Mais Pierre-Georges Roy revint sur sa première opinion, reconnaissant implicitement son erreur. En juin 1936, il écrivait, sans donner davantage ses sources: "Sous le régime français, le séminaire de Québec avait fait construire deux moulins pour fabriquer l'étoffe, à l'anse Saint-Michel. On sait que les ouvriers qui font l'étoffe sont connus sous le nom de *foulons*. Les *foulons* qui travaillaient aux moulins de l'anse Saint-Michel habitaient dans les anses voisines. On commença par dire du chemin qui conduisait à l'anse Saint-Michel, chemin du Foulon puis chemin des Foulons. Par extension, l'anse en question prit le nom d'anse du Foulon."<sup>5</sup>

Notre historien devait avoir été influencé, cette fois, par la version du chanoine Arthur Scott, dans son excellent ouvrage: *Notre-Dame de Sainte-Foy*<sup>6</sup> (page 71, note 1): le chemin des foulons, "ainsi nommé de deux moulins à foulons sis dans l'anse Saint-Michel. Ils étaient la propriété du séminaire de Québec

<sup>2</sup> Cartes *Quebec City*, de Texaco (1962) et *Cité de Québec City*, de B/A (1967).

<sup>3</sup> *Les noms géographiques de la Province de Québec* (Lévis, 1906), 166.

<sup>4</sup> *Dictionnaire canadien-français* (Montréal-Boston, 1895): 159.

<sup>5</sup> *Bulletin des Recherches historiques*, 42 (no 6): 380.

<sup>6</sup> (Québec, 1902), X-620.

qui les avait fait bâtir (notes manuscrites de l'abbé Louis Beaudet, arch. du Sémin. de Québec). Il y avait là auparavant deux moulins à farine, l'un sur le ruisseau Belle-Borne, à l'ouest du domaine de Spencer Wood, et l'autre sur le ruisseau St-Denis, qui borne ce domaine à l'est. Ce dernier appartenait à Jean Juchereau, sieur de Maure."

Mais Scott lui-même faisait référence à un auteur beaucoup plus ancien, l'abbé J.-B.-A. Ferland, l'historien, qui avait fait allusion aux moulins près de Sillery, sans parler toutefois de foulons: "Deux moulins à farine étaient érigés dans les environs, écrit-il, l'un, sur le ruisseau Saint-Denis qui traverse le chemin du Cap-Rouge, près de la résidence du gouverneur; le réservoir paraît avoir occupé la cavité avoisinante. Ce moulin, ainsi que le fief où il était, appartenait à M. Juchereau. Un second moulin était sur le ruisseau Belle-Borne, qui traverse la voie publique près de la demeure de M. Gibb; il se trouvait sur une terre de 160 arpents [partie de la châtellenie de Coulonge] concédée aux Sieurs Nicollet et Olivier Le Tardif." <sup>7</sup>

\*  
\*   \*   \*

Voilà comment des historiens se copient et . . . se trompent les uns les autres, sans trop de discernement entre les vérités et les affirmations gratuites. Mais, parce que le Séminaire de Québec a été de bonne heure propriétaire des deux fiefs de Coulonge et de Saint-Michel et que ses archives contiennent une abondante documentation sur ces lieux, nous sommes en mesure de séparer assez bien le pur métal de ses scories. Commençons par régler le cas des *deux* moulins à farine, inégalement identifiés par l'abbé Ferland.

L'existence du premier nous est révélée par un document que cite Joseph-Edmond Roy, dans *Nicolas LeRoy et ses descendants* <sup>8</sup>. C'est un acte du notaire Audouart, du 16 juin 1656, où Jean Juchereau, sieur de Maure, afferme à trois associés, pour six ans, "la terre, pêche et moulin du lieu appelé Saint-Denis, sis entre Québec et Sillery"; il s'agissait bien d'un moulin à farine, puisque les fermiers s'engageaient à moudre gratuitement les grains du bailleur. Autre mention de ce moulin, trois ans plus tard, le 22 mai 1659, sous la plume du même notaire, quand Jean Juchereau, sieur de Maure, cède à son fils, Jean

<sup>7</sup> *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec* (2<sup>e</sup> éd., Québec, 1863), 74.

<sup>8</sup> (Québec, 1877), 49.

Juchereau, sieur de la Ferté, une pointe de terre de neuf arpents en superficie<sup>9</sup>, située en "la sapinière de la terre de St-Denis", entre la "grande allée qui va de Québec au Cap Rouge" et "le Ruisseau du moulin St-Denis". Enfin, dernière mention semblable, le 2 septembre 1664<sup>10</sup>, quand Juchereau de la Ferté vend la même pièce de terre à Jacques Loyer de la Tour.

Ce "moulin Saint-Denis" a donc réellement existé; mais pendant combien de temps? La réponse est plus difficile; à moins de réparations continuelles, les installations des petits moulins primitifs ne tenaient guère. Le moulin de Juchereau de Maure, probablement construit par lui, avait tout de même été projeté avant lui par son frère, Noël Juchereau des Chastelets, dès la concession faite par Montmagny, le 17 janvier 1637, de 70 arpents de terre, au nord-est du ruisseau déjà dénommé "St-Denis"<sup>11</sup>. Le gouverneur lui accordait, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, le droit d'y "faire construire un moulin à bled non banal" et d'y utiliser à cette fin jusqu'aux trois quarts du débit, le ruisseau restant par ailleurs commun entre lui et les autres riverains.

Nous ne savons pas si Juchereau des Chastelets eut le temps de faire valoir sa concession et son droit de moulin; il mourut prématurément, en 1649, sans laisser de descendance. Son titre de propriété passa à son frère de Maure, qui venait justement de se faire concéder par Montmagny, le 18 septembre 1647, cinquante autres arpents voisins, au nord-est, concession ratifiée par la Compagnie le 29 mars 1649<sup>12</sup>. Il se trouvait donc presque d'un seul coup en possession d'un domaine d'environ 120 arpents, du fleuve à la Grande Allée. Et le moulin à farine fut construit, au moins avant le 16 juin 1656, comme nous l'avons vu. Mais les actes postérieurs à 1664 ne nous en parlent plus, qu'il s'agisse d'hypothèques et de deux mutations par héritage affectant la propriété entière de Saint-Denis. Finalement, le 28 mai 1700<sup>13</sup>, un petit-fils du sieur de Maure, Pierre-Noël Legardeur de Tilly, vendait le bien au Séminaire de Québec, pour la somme de 4000 livres. Il n'était plus question de moulin en opération sur le ruisseau Saint-Denis; les comptes d'administration du Séminaire en auraient sûrement parlé par la suite.

Quant à un deuxième moulin, qui, selon l'abbé Ferland, aurait existé sur le ruisseau Belle-Borne, il n'a laissé de vestige

<sup>9</sup> Appelée plus tard la prairie Duquet.

<sup>10</sup> Minute du notaire Pierre Duquet.

<sup>11</sup> Archives du Séminaire de Québec (ASQ), doc. Faribault, no 6.

<sup>12</sup> ASQ, registre "A" des titres, 604-607.

<sup>13</sup> Minute du notaire Genaple.

perceptible que sur l'acte de concession de 160 arpents entre les deux ruisseaux, accordés par Montmagny, le 23 mai 1637<sup>14</sup>, à Olivier Letardif et Jean Nicolet, les deux beaux-frères. Il leur était permis, dans les mêmes conditions que pour Juchereau de Maure, de se construire un moulin sur le ruisseau qui portait déjà le nom de "Belle-Borne". Mais les deux concessionnaires, occupés ailleurs, vendirent une partie de la propriété à des tiers et remirent le reste, le 27 mars 1652<sup>15</sup>, au gouverneur Jean de Lauzon, qui l'a reconcédée telle quelle à Louis d'Ailleboust, le 23 mars 1653.

On sait que ce terrain devint la partie principale et la plus célèbre de la châtellenie de Coulonge, érigée en faveur de Louis d'Ailleboust, le 9 avril 1657<sup>16</sup>. Les nouveaux châtelains y commencèrent des constructions assez impressionnantes pour le temps. Mais quand, après quelques années de séjour à Montréal, après la mort de son époux à cet endroit, la veuve, Barbe de Boulogne, voulut rétablir la propriété de Coulonge, on trouva tous les bâtiments presque ruinés, et par les éléments et par la main des vandales. Un rapport d'experts, le 24 décembre 1664<sup>17</sup>, décrit le tout dans les détails, sans qu'il y soit aucunement question de moulin. On n'en trouve pas davantage dans l'achat que fit le Séminaire de Québec de la châtellenie de Coulonge, le 12 mai 1676<sup>18</sup>. Et le Séminaire n'en a sûrement pas bâti par la suite; il en avait déjà ailleurs.

\*  
\*   \*  
\*

Voilà un bien long détour, dira-t-on, pour en venir à l'anse du Foulon. Pourtant nous n'avons fait que nous en approcher et préparer, pour ainsi dire, sa venue au monde. Celle-ci, en effet, est du 18<sup>e</sup> siècle. Mais il faudra reprendre l'explication ou le commentaire de Pierre-Georges Roy, que nous donnions au début et qui est un tissu d'inexactitudes: le Séminaire de Québec n'a fait construire qu'un moulin à foulon, non pas deux; ce n'était pas pour fabriquer l'étoffe, mais seulement pour la fouler (voir tous les dictionnaires); ce n'était pas à l'anse Saint-Michel, car celle-ci, qui porte encore son nom, était plus au sud-ouest, près de la pointe à Pizeau (Sillery), et il n'y a pas là de cours d'eau capable d'actionner un moulin; enfin, les *foulons*, ouvriers spé-

<sup>14</sup> ASQ, documents Faribault, no 7.

<sup>15</sup> ASQ, Seigneuries 47, nos 25c et 25e.

<sup>16</sup> ASQ, Seigneuries I, no 26.

<sup>17</sup> ASQ, carton Pol. 22, no 61a.

<sup>18</sup> Minute du notaire Romain Becquet.

cialisés de ce moulin, s'il y en eut plus qu'un à la fois, n'ont pu suffire à donner leur nom au chemin de la grève, sur lequel, du reste, il n'y eut pratiquement pas d'habitations durant tout le 18<sup>e</sup> siècle.

Permettons-nous, pour une fois, de faire l'histoire à rebours, pour avoir le plaisir de déterrer l'origine du nom, comme font les généalogistes, plutôt que de décider *a priori* qu'il a dû y avoir un foulon, puisqu'on a eu l'"anse au foulon" (ou "du foulon"), et que ce foulon a dû être établi sur le ruisseau Saint-Denis, puisqu'il y avait eu là auparavant un moulin à farine avec ses installations.

Presque tous les plans de Québec, depuis la Cession, étant de facture anglaise, ce sont eux qui ont propagé et peut-être même introduit l'appellation doublement anglaise de *Wolfe's Cove*. C'est le cas, entre autres, du fameux *Contoured Plan of the Environs of Quebec* (1867), levé par les ingénieurs des fortifications du Canada; pareillement de la très belle carte gravée par John Adams, *Quebec and its Environs*, en 1822. On nous dit que les relevés topographiques du fédéral ont réintroduit récemment le nom du "Foulon" à côté de "Wolfe's Cove". Mais, jusqu'à ces derniers temps, les rares plans de Québec qui voulaient être français se contentaient de traduire l'appellation par "Anse de Wolfe"<sup>19</sup>.

L'évocation de la mémoire du général anglais à cet endroit a dû commencer avec l'occupation effective des terrains par des anglophones. Henry Caldwell en est devenu propriétaire le 25 juin 1802<sup>20</sup>. John Blackwood, commerçant de bois, en a fait arpenter une partie le 9 octobre 1804, par William Vondenvelden, et le procès-verbal, accompagné d'un plan, précise "the place called commonly Wolfe's Cove".<sup>21</sup> Lorsque Blackwood revend à son tour, le 14 juillet 1810, le notaire Joseph Planté parle de "l'anse au Foulon, communément appelée Wolfe's Cove". Au début de ce siècle, l'appellation anglaise paraît donc en train de s'introduire.

Depuis la Conquête, à vrai dire, le Séminaire de Québec n'avait pas repris lui-même l'exploitation de ses fiefs de Coulonge et de Saint-Michel, complètement ravagés par les Anglais dès septembre 1759<sup>22</sup>. A son aveu et dénombrement de 1781, sous

<sup>19</sup> V.G. le plan officiel de la Cité de Québec, en 1936.

<sup>20</sup> Minute du notaire Félix Tétu.

<sup>21</sup> ASQ, Seigneuries 47, no 21a.

<sup>22</sup> ASQ, registre C9, page 35.

Haldimand, le Séminaire n'y avait plus qu'une petite maison affermée à Zacharie Macaulay. Pour pouvoir réparer ailleurs, notamment à Québec et à Beaupré, les ruines accumulées par la guerre, en 1759, on avait vendu au gouverneur Murray, dès le 13 novembre 1762<sup>23</sup>, la terre de Saint-Denis et ses dépendances. On avait aussi loué à Johannes Mayers, le 16 août 1763, le terrain de grève "faisant la partie de l'anse dite du foulon située au sud-ouest du ruisseau dit de Saint-Denis, vis-à-vis la terre dite de Belleborne ou châtellenie de Coulonge . . ." <sup>24</sup>

Le nom d'anse du Foulon venait alors d'entrer bruyamment dans la célébrité, avec l'escalade audacieuse de la falaise par les régiments de James Wolfe, au petit matin du 13 septembre 1759, pour la fatidique bataille dite des Plaines d'Abraham. Comme l'ont établi, dans des études particulières, Ernest Gagnon<sup>25</sup> et Pierre-Georges Roy<sup>26</sup>, le débarquement des Anglais eut lieu depuis l'anse des Mères en remontant jusqu'à celle du Foulon. Mais l'escalade s'opéra par un sentier débouchant au fond de l'anse du Foulon, sentier qui montait obliquement, non pas en suivant le ruisseau Saint-Denis, comme d'aucuns l'ont affirmé, mais à angle droit avec ce dernier, vers le nord-est: c'est la côte Gilmour actuelle.

Il est aisé de le constater par les cartes et les documents du temps. Les relations du siège de Québec, tant anglaises que françaises, font état de cet endroit stratégique, dominé par un poste de garde, confié depuis le 6 septembre à l'inepte Vergor, qui s'y laissa surprendre facilement. Il y avait plusieurs endroits possibles de débarquement. Le journal d'un officier français, saisi (et traduit) par les Anglais ensuite, écrivait: "The North Shore is nowhere accessible . . . but at Cape Rouge, Sillery, St. Michael, and Le Foulon, where a convenient Road was made, wide enough even for Carriages <sup>27</sup>."

Il eût été surprenant que le général Wolfe, si perspicace et bien renseigné, paraît-il, par des rapports d'espions, n'eût pas choisi le Foulon de préférence, étant plus proche de Québec et le moins inaccessible. Mais il ne révéla cette intention précise à ses officiers que le 10 du mois, alors qu'il les amena, sur la rive opposée, examiner l'endroit à la lunette. Il songeait à cerner

<sup>23</sup> Minute du notaire Jean-Claude Panet.

<sup>24</sup> Minute du notaire Saillant.

<sup>25</sup> *Feuilles volantes et pages d'histoire* (Québec, 1910).

<sup>26</sup> *La Ville de Québec sous le régime français* (Québec, 1930), II: 341-346.

<sup>27</sup> Arthur Doughty, *The Siege of Quebec* (Québec, 1901), 4: 253.



d'abord le poste de garde, "near the top of a narrow path which runs up from the shore; this path was broke by the enemy themselves, and barricaded with an abattis; but about 200 yards to the right, there appeared to be a slope in the bank, which was though might answer the purpose".<sup>28</sup> On sait que cette tactique réussit à merveille et, une fois le poste de garde réduit à l'impuissance, l'infanterie légère s'élança dans le sentier du Foulon, pour le débarrasser de ses abattis et se regrouper sans coup férir, sur les "hauteurs d'Abraham", vers cinq heures du matin. Toutes les chances avaient favorisé les assiégeants.

\* \* \*

Si le nom de *foulon*, d'*anse du foulon* était déjà bien courant au moment de la Conquête, c'est qu'il avait son origine encore plus loin. L'informateur qui nous a conduit le plus près de la source et avec le plus d'exactitude, c'est l'abbé Louis Beaudet, dont les notes manuscrites rédigées avant 1891 et récemment publiées, comportent cette remarque pertinente: "Cette anse doit son nom à un *foulon* que les MM. du Séminaire de Québec établirent dans les environs de St-Michel [fief limitrophe à celui de Coulonge et son centre de contrôle]. Ce moulin à foulon existait en 1714 <sup>29</sup>." L'auteur ne donne pas de référence. Mais il se prononce avec une telle assurance qu'il avait dû le voir bien écrit quelque part et pourquoi pas dans les archives du Séminaire, qu'il avait à sa portée? C'est ce qui nous a induit à fouiller longuement dans nos vieux livres de comptes d'avant 1714. Comme la carte détaillée des "Environs de Québec" par Villeneuve, en 1685-86, ne donne pas d'autre établissement dans ce quartier que la maison et les jardins du Séminaire dans l'anse Saint-Michel, près de la pointe à Pizeau, nous n'avions que 28 années environ à parcourir dans les comptes!

Jusqu'à 1709, il ne fut pas question de dépenses ni de recettes pour aucun moulin sous la dépendance de la maison Saint-Michel. Et il y avait sous cette dépendance, nous l'avons dit, la châtelainie de Coulonge et la terre de Saint-Denis. Au moulin que le sieur de Maure avait naguère installé sur le ruisseau Saint-Denis, il pouvait se trouver encore quelques vestiges de barrage ou de fondations, susceptibles au moins d'inviter à une remise en usage du pouvoir d'eau, plus considérable là qu'au ruisseau Belle-Borne. C'est sans aucun doute à cet endroit qu'il y eut quelque "travail

<sup>28</sup> *Idem*, 5: 49.

<sup>29</sup> *Québec, ses monuments anciens et modernes...* (Québec, 1973), 132.

fait au foulon, en 1709", par un nommé Louis Quentin<sup>30</sup>. En 1710, d'autres entrées révélatrices: "payé à F. Poitras pr. deux jours et demie à écarir le bois pr. le foulon, 4". 10 ... payé pour 2 arbres pr. le moulin à foulon, 8" ... payé par le F. Guillaume à Reiche pour avoir fait un modelle au foulon, 20" ... donné pour le moulin à foulon 50 cloux à couvrir ... plus 200 ci-devant".<sup>31</sup>

En voilà assez pour conclure que le moulin à foulon a été aménagé en 1710. Et déjà, aussi, il a servi: c'est un nommé Jacques Baronnier qui est le *foulon* ou le spécialiste de ce métier<sup>32</sup>. Mais d'autres aussi y travaillent: le 9 novembre, "payé au fils Duclos pour un mois de travail au foulon, 18"<sup>33</sup>; le 6 décembre, payé un nommé Verret pour travail au foulon et à St-Michel, 12"<sup>34</sup>. Et cela continue: en 1711 (7 juillet et 19 décembre), en 1713, 1714, etc. Le 20 octobre 1715, "Recu du F. Hubert pour foulage et teinture d'étoffe des Sœurs de la Congrégation, 72"<sup>35</sup>.

On travaillait donc aussi pour les autres. C'était une "manufacture", comme on disait au Séminaire, une industrie lancée vers le même temps que le foulon, pour fabriquer toile, droguet et étoffe du pays. Il y avait des métiers et une teinturerie au Séminaire même, sous l'intendance du Frère Hubert Houssart; le foulage, lui, s'opérait mécaniquement au ruisseau Saint-Denis, sous l'intendance de la maison Saint-Michel, où le Frère Guillaume Leboulanger (?) était le contrôleur. Le Séminaire, comme les Jésuites, avait ainsi des frères convers, pour surveiller certaines œuvres temporelles.

Le Frère Hubert, valet de chambre de Mgr de Laval jusqu'à la mort du prélat, en 1708, avait toujours été responsable de la lingerie du Séminaire. Libéré alors d'une partie de ses services, on voit qu'il accepta aussitôt la direction des opérations nouvelles, s'il n'en prit pas lui-même l'initiative. Toujours est-il que les entrées de comptes sur ce thème fourmillent, durant une bonne période. Nous avons même, de la main du Frère Hubert, des comptes raisonnés, recettes et déboursés, pour chacune des années 1728 à 1733 inclusivement<sup>36</sup>. Sa *manufacture* était très active, depuis le tissage jusqu'à la confection de vêtements; tout

<sup>30</sup> ASQ, registre C5 (4 mai 1712), 396.

<sup>31</sup> ASQ, registre C12, 390, 434, 441 et 442.

<sup>32</sup> *Idem*, 434.

<sup>33</sup> *Ibidem*.

<sup>34</sup> *Idem*, 441.

<sup>35</sup> ASQ, registre C13, 3.

<sup>36</sup> ASQ, carton Pol. 8, nos 38 à 43.

un personnel sous ses ordres. La plus forte de ses recettes annuelles était "pr. teintures et foulage", allant jusqu'à 690".

Mais il mourut inopinément, à l'Hôtel-Dieu, le 26 décembre 1734; et son industrie semble être disparue en même temps que lui. Qu'est-il advenu du moulin à foulon? Les petits moulins rustiques de ce temps-là duraient peu, dès le jour où, désaffectés, ils cessaient d'être entretenus ponctuellement. En tout cas, lorsque le supérieur du Séminaire de Québec, l'abbé François-Elzéar Vallier, se rendit chez l'intendant Hocquart, les 16 janvier et 12 février 1738 respectivement, pour l'aveu et dénombrement de Coulonge et de Saint-Michel<sup>37</sup>, il décrivit minutieusement les lieux, les édifices, même un petit pressoir à cidre "de vingt pieds en carré", sans qu'il fût question aucunement d'un ancien moulin à foulon. Celui-ci ne comptait donc plus. Toutefois, ses vingt-cinq ans d'existence active avaient suffi à enrichir le blason populaire de deux nouveaux noms: l'anse du Foulon et le chemin du Foulon. Il faut si peu de chose, parfois, pour provoquer semblable résultat.

---

<sup>37</sup> Aveux et dénombremens, Régime français, registre 2, ff. 610ss. (Arch. du Québec).